

**Procès-verbal de la 45e assemblée générale annuelle tenue le
25 septembre 2024 en présentiel et par ZOOM à 13 h 15**

1. Mot de bienvenue :

La présidente du CA, Lucie Savard souhaite la bienvenue aux membres présents et les remercie de leur participation à cette 45e assemblée générale annuelle de l'ARO.

Présences : une vingtaine de personnes en salle et quatre personnes sur Zoom.

2. Explication du fonctionnement de la rencontre à l'aide de ZOOM :

Yannick, employé de l'ARO, donne un aperçu des fonctions de ZOOM ainsi que de la démarche à suivre dans le cadre de la présente rencontre sur la plate-forme Zoom et en présentiel.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour :

Il est proposé par René Neault et appuyé par Denise Labrecque d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

4. Adoption du procès-verbal de la 44e assemblée générale annuelle du 28 septembre 2023 :

Il est proposé par Gaétan Lavoie, appuyé par Diane Lefebvre, d'adopter le procès-verbal tel que présenté. Adopté à l'unanimité.

5. Suivis au procès-verbal du 28 septembre 2023 :

Des démarches ont été faites par l'ARO auprès de la CCN pour dénoncer la situation, jugée discriminatoire parce que depuis quelques années, la route menant au Belvédère est réservée aux cyclistes pendant plusieurs jours de la semaine. Les personnes âgées sont défavorisées puisqu'elles ne peuvent utiliser leur auto pour se rendre au sommet du Parc. D'autres organismes de la région ont entamé des démarches.

Une session de remue-méninges a eu lieu au courant de l'année 2023 et il a été discuté du fonctionnement des différents comités; à la suite de cette session quelques personnes se sont jointes à différents comités de l'ARO.

La consultation avec les membres est très importante pour l'ARO. À cette fin, une session de remue-méninges a eu lieu en avril 2023. Au cours de cette rencontre, les différents comités ont été présentés aux membres présents. Au cours de cet exercice, quelques personnes se sont jointes à différents comités de l'ARO.

Durée des mandats des administrateurs : ce point sera discuté lors d'une prochaine journée de réflexion de l'ARO au courant de l'année 2024-2025;

Possibilité de proposer sa candidature lors d'une séance de l'AGA :

Cette question sera discutée et est à l'ordre du jour de la présente assemblée générale annuelle.

6. Mot de la présidente :

La présidente de l'AGA souligne certaines activités d'envergure qui ont eu lieu en 2023-24. La qualité des activités n'aurait pas été possible sans le dévouement des bénévoles qui, jour après jour, offre leur appui et leur aide au personnel de l'ARO. C'est fort apprécié.

Elle mentionne aussi le nombre croissant d'inscriptions aux différentes activités. Le nombre de membres inscrits à l'ARO en 2023-24 est d'environ 1850 membres, ce qui représente une augmentation et l'écart qui avait été observé lors de la pandémie, diminue.

Elle nous fait part également du nouveau partenariat de l'ARO avec l'Association nationale des retraités fédéraux (ARNF). Ce partenariat permettra d'organiser conjointement des activités et des conférences de qualité, qui seront offertes aux membres des deux organisations. Chartwell et la Caisse Desjardins Hull/Aylmer continuent leur partenariat avec l'ARO.

Cent dix-neuf (119) nouveaux membres se sont joints à l'ARO du 1^{er} août au 26 août 2024.

7. Mot de la directrice

France Caouette, directrice générale de l'ARO, fait la lecture du Mot de la directrice issu du Rapport annuel 2023-2024.

8. Nomination d'un/une auditeur(trice) pour les états financiers de 2024-2025

Sur recommandation du CA de l'ARO, il est proposé par Yves Arsenault, appuyée par Jean-Claude Landry, que la Firme Monette, Fortin et Tremblay représentée par Maria Ferreira, CPA, agisse comme auditrice en 2024-2025.

Adopté à l'unanimité.

9. Rapport annuel 2023-2024 et dépôt des états financiers de 2023-2024
Rapport annuel 2023-2024 :

Le rapport annuel 2023-2024 est présenté par la présidente du CA, Lucie Savard.

Dépôt des états financiers de 2023-2024 :

Maria Ferreira de la firme Monette, Fortin et Tremblay présente les états financiers de 2023-2024.

Madame Ferreira répond aux questions des membres, à la suite de sa présentation.

10. Période de questions et commentaires

Les commentaires et suggestions suivants sont faits par les membres:

L'envoi de messages courriels incluant des documents pose certains problèmes pour les membres de l'ARO qui doivent lire les messages sur des ordinateurs adaptés pour les personnes ayant des difficultés visuelles. Une attention particulière sera portée lors des envois afin que tous les membres puissent avoir accès aux documents selon le format désiré. Un autre point qui est soulevé concerne les billets réservés qui doivent être ramassés aux bureaux de l'ARO avant l'activité, certaines personnes sont à mobilité réduite et cette procédure ne les accommode pas. La directrice mentionne qu'elle a déposé des billets dans des enveloppes pour les personnes qui ne pouvaient pas se déplacer. Nous les avons accommodées.

11. Élection des administrateurs au conseil d'administration

11.1 Nomination d'un ou d'une présidente d'élection :

Sur proposition de Gilles Parent appuyé par Jean-Claude Landry, Gisèle Bisson est nommée présidente d'élection.

11.2 Nomination d'un ou d'une secrétaire d'élection :

Sur proposition de Linda Lemieux appuyé par René Nault, Claude Tremblay est nommé secrétaire d'élection;

1 1.3 Nomination de deux (2) scrutateurs :

Cinq postes sont vacants au CA, dont le mandat est échu : Yves Arsenault, Gaston Vinet, Lucie Savard, Marie Régnier et Monique Belliard. Quatre personnes ont déposé leur mise en candidature en bonne et due forme en respectant la date limite.

La présidente d'élection déclare élus par acclamation : Yves Arsenault, Gaston Vinet, Lucie Savard et Monique Belliard. Il restera donc un poste vacant à combler.

La présidente d'assemblée félicite les nouvelles personnes élues et remercie la personne sortante du CA (Marie Régnier).

12. Ajournement de l'assemblée pour la nomination du président ou de la présidente et pour la formation du conseil exécutif

Les membres du CA se retirent de la salle de réunion pour former le Conseil exécutif.

Poste de présidence: il est proposé par Micheline Lalonde et appuyé par Gisèle Bisson de nommer Lucie Savard à ce poste. Lucie accepte la proposition.

Poste de 1^{ère} vice-présidence : il est proposé par Lucie Savard et appuyé par Micheline Lalonde de nommer Gisèle Bisson à ce poste. Gisèle accepte la proposition.

Poste de 2^e vice-présidence : il est proposé par Lucie Savard, appuyé par Liette Nolet de nommer Gilles Parent à ce poste. Gilles Parent accepte la proposition.

Poste de trésorerie : il est proposé par Gisèle Bisson, appuyé par Lucie Savard de nommer Yves Arsenault à ce poste. Yves Arsenault accepte la proposition.

Poste de secrétaire : il est proposé par Gilles Parent, appuyé par Lucie Savard de nommer Pierrette Mageau à ce poste. Pierrette Mageau accepte la proposition.

Poste d'administration : il est proposé par Gilles Parent, appuyé par Lucie Savard de nommer Liette Nolet à ce poste. Liette Nolet accepte la proposition.

13. Présentation des membres du Conseil exécutif

La présidente d'assemblée informe les membres présents de la composition du Conseil exécutif de l'ARO pour la prochaine année.

14. Modifications aux Statuts de l'ARO

À la suite d'une demande de l'AGA de l'année 2023-2024 concernant les Statuts de l'ARO, un comité a été formé par le CA pour étudier la modification proposée. Le comité était formé de Gilles Parent, Pierrette Mageau et Gaston Vinet. La modification a été adoptée par le CA de l'ARO et est présentée aux membres en AGA pour son adoption. Gilles Parent explique aux membres le contenu de la proposition et informe les gens que selon les Statuts de l'ARO une modification doit être adoptée par l'AGA.

Article 24 - Élections

Nouvel alinéa :

h) exceptionnellement, advenant le cas où le nombre de membres élus est insuffisant pour combler les postes au conseil d'administration, le président d'élection, par proposition principale, demande à l'assemblée que l'on comble les postes vacants par appel de candidatures séance tenante; si celle-ci est adoptée par l'assemblée, le président procède à une élection, s'il y a plus de candidatures que de postes disponibles;

i) le président d'élection proclame les élus.

Il est proposé par Gilles Parent, appuyé par Mélita Link d'apporter les modifications proposées aux Statuts de l'ARO. Le vote est demandé. La proposition est adoptée à la majorité.

15. Mot de la présidente:

La présidente, Lucie Savard, remercie toutes les personnes qui ont assisté à l'Assemblée générale annuelle, soit en personne ou en ligne (Zoom). Les membres sont invités à un léger goûter.

16. Levée de l'assemblée générale annuelle :

L'ordre du jour étant épuisé la levée de l'assemblée générale annuelle est levée à 15h05.

Lucie Savard, présidente

Pierrette Mageau, secrétaire